



Résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire

À la fin de l'année scolaire 2017/2018, 5094 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement secondaire. Les résultats de la procédure d'orientation sont plus ou moins stables par rapport à l'année précédente, alors que le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants est beaucoup plus élevé (98,2% en 2018 par rapport à 84,0% en 2017).

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 ^e C (ES classique)	7 ^e G (ES général)	7 ^e P (voie de préparation)	Cycle rallongé
2010/2011	36,1%	49,7%	12,8%	1,3%
2011/2012	35,4%	49,6%	13,9%	1,1%
2012/2013	34,2%	49,7%	15,1%	1,0%
2013/2014	33,1%	48,5%	17,6%	0,8%
2014/2015	35,3%	47,1%	16,7%	1,0%
2015/2016	35,5%	47,7%	15,8%	1,0%
2016/2017	36,7%	47,9%	15,0%	0,4%
2017/2018	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%

Tableau 1 : Orientations de 2011 à 2018 vers l'enseignement secondaire

Orientations des élèves à la fin de l'année scolaire 2017/2018

Des **5094** élèves orientés à la fin de l'année scolaire 2017/2018,

- 38,7% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique (7^eC) ;
- 48,6% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire général (7^eG) ;
- 12,2% ont été orientés vers la voie de préparation (7^e P) ;
- 0,5% bénéficieront d'un cycle rallongé en 2018/2019.

4828 des 5094 élèves, soit 94,7%, ont été orientés selon la nouvelle procédure d'orientation en vigueur au cycle 4. Celle-ci implique davantage les parents d'élèves. Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'enfant a lieu à la fin du cycle 4.1. À la fin du cycle 4.2, l'enseignant et les parents prennent une décision d'orientation commune. Celle-ci se fonde sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ;
- les résultats de l'élève aux épreuves communes organisées au niveau national par le ministère ; Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle ;
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

269 des 5094 élèves (soit 5,3%) ont été orientés, en raison de leur retard scolaire ou de leur progrès scolaire, vers une classe de 7^e avant la fin régulière de l'enseignement fondamental. 34 de ces élèves proviennent d'un cycle 3.2, 48 élèves d'un cycle 3 rallongé et 187 élèves d'un cycle 4.1.

Orientations vers l'enseignement secondaire et secondaire technique	7 ^e C	7 ^e G	7 ^e P	Cycle rallongé	Total	
à la fin du cycle 4.2	1967	2477	357	24	4825	94,7%
	40,8%	51,3%	7,4%	0,5%	100%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	3	1	265		269	5,3%
	1,1%	0,4%	98,5%		100%	
Total	1970	2478	622	24	5094	100%
	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%	100%	

Tableau 2 : Orientations en 2018 vers l'enseignement secondaire

Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Année	Concordance entre avis des parents et décision d'orientation
2010/2011	85,2%
2011/2012	84,7%
2012/2013	82,9%
2013/2014	82,8%
2014/2015	81,8%
2015/2016	82,0%
2016/2017	84,0%
2017/2018	98,2%

Tableau 3 : Évolution des concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

En 2017/2018, les décisions d'orientation ont concordé avec l'avis des parents dans 5004 cas, soit pour 98,2% des 5094 élèves concernés (tableau 3). Ce taux de concordance très élevé entre les avis des parents et ceux des titulaires souligne l'importance d'un vrai partenariat entre l'école et les parents et le succès d'une participation plus directe des parents à la prise de décision.

		Nombre d'élèves	en %
Concordances	avis des parents et décision d'orientation : 7 ^e C	1971	38,7%
	avis des parents et décision d'orientation : 7 ^e G	2461	48,3%
	avis des parents et décision d'orientation : 7 ^e P	572	11,2%
Cycle rallongé		24	0,5%
Sans avis des parents		42	0,8%
Discordances	avis des parents : 7 ^e C ; décision d'orientation : 7 ^e G	13	0,3%
	avis des parents : 7 ^e G ; décision d'orientation : 7 ^e P	11	0,2%
		5094	100,0%

Tableau 4 : Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Commission d'orientation

La nouvelle procédure d'orientation prévoit qu'en cas de désaccord entre les parents et l'enseignant, une commission d'orientation prend une décision définitive pour l'orientation de l'élève concerné. Ce fut le cas pour 32 élèves.

Pour 24 de ces élèves, les commissions ont confirmé l'avis d'orientation de l'enseignant et ont orienté les élèves vers une autre voie pédagogique que celle proposée par les parents.